

Compte Rendu du conseil municipal du 8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 avril à 19H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire sous la présidence de Madame Cécile DEBON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme DEBON, Mme DECOURTY, M PONCELET, Mme GOURIOU-BAZE, Mme LEBEL, M BONSERGENT, Mme TERZI-BELVEAU, Mme GOSLIS, M FLIGNY, M BRILLAULT, Mme MOULIN, Mme TOUCHARD Formant la majorité des membres en exercice

ETAIENT ABSENTS :

M AUTISSIER, pouvoir à Mme DECOURTY
M PAULME, pouvoir à Mme GOSLIS
M BONMARCHAND, pouvoir à Mme DEBON

Mme GOURIOU-BAZE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

N°2026-05 : commissions municipales-Détermination du nombre de commissions et attribution de leurs compétences.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de déterminer la liste des commissions municipales ainsi que leurs attributions en matière de compétences.

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la création de ces commissions et de fixer leurs compétences.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Décide, à l'unanimité,

De fixer le nombre des commissions municipales à 9 ;

De déterminer comme suit les commissions municipales :

- Commission Municipale d'urbanisme,
- Commission Municipale de travaux,
- Commission Municipale Vie Locale, animation, tourisme, commerce et artisanat, environnement et sécurité,
- Commission Municipale Culture, communication,
- Commission Municipale Sécurité, Environnement,
- Commission Municipales finances,
- Commission Bois forêt,
- Commission d'appel d'offres,

-Commission de Délégation de Service Public,

N°2026-06 : commission d'urbanisme.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il convient de déterminer le nombre de représentants du conseil municipal qui siègera au sein de la commission municipale d'urbanisme.

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la désignation des représentants du conseil municipal de ladite commission.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner les conseillers municipaux comme suit membres de ladite commission :

Instruction des autorisations d'urbanisme transmis à la communauté de communes « les Portes de l'Ile de France » (Permis de construire, Déclaration Préalable...) et autres demandes

Thierry PAULME

Valérie GOSLIS

Laurent BONSERGENT

N°2026-07 : commission de travaux.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il convient de déterminer le nombre de représentants du conseil municipal qui siègera au sein de la commission municipale de travaux.

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la désignation des représentants du conseil municipal de ladite commission.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner les conseillers municipaux comme suit membres de ladite commission :

Christophe PONCELET

Yohann FLIGNY

Laurent BONSERGENT

Marc BONMARCHAND

N°2026-08 : commission municipale vie locale, animation, tourisme, commerce et artisanat.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il convient de déterminer le nombre de représentants du conseil municipal qui siègera au sein de la commission municipale vie locale, animation, tourisme, commerce et artisanat, environnement et sécurité.

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la désignation des représentants du conseil municipal de ladite commission.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22,
Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner les conseillers municipaux comme suit membres de ladite commission :

Yannick AUTISSIER

Carine DECOURTY

Marc BONMARCHAND

Aude TERZI-BELVEAU

Yohann FLIGNY

Camille BRILLAULT

Cynthia MOULIN

Laura TOUCHARD

N°2026-09 : commission municipale Culture, communication.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il convient de déterminer le nombre de représentants du conseil municipal qui siègera au sein de la commission municipale culture, communication ;

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la désignation des représentants du conseil municipal de ladite commission.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22,
Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner les conseillers municipaux comme suit membres de ladite commission :

Carine DECOURTY
Brigitte GOURIOU-BAZE
Valérie GOSLIS
Aude TERZI-BELVEAU
Camille BRILLAULT
Cynthia MOULIN
Laura TOUCHARD

N°2026-10 : commission des finances.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il convient de déterminer le nombre de représentants du conseil municipal qui siègera au sein de la commission municipale des finances ;

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la désignation des représentants du conseil municipal de ladite commission.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner les conseillers municipaux comme suit membres de ladite commission :

Thierry PAULME
Corinne LEBEL

N°2026-11 : commission bois et forêts.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il convient de déterminer le nombre de représentants du conseil municipal qui siègera au sein de la commission municipale bois et forêts ;

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la désignation des représentants du conseil municipal de ladite commission.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-22,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner les conseillers municipaux comme suit membres de ladite commission et délégués à l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile de France :

Marc BONMARCHAND, délégué titulaire

Laura TOUCHARD, déléguée suppléante

N°2026-12 : création de la commission d'appel d'offres.

Vu le Code des marchés Public ;

Vu la Commission d'Appel d'offres composée des membres suivants :

Madame Le Maire, membre de droit et Présidente ;

Trois membres titulaires ;

Trois membres suppléants ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de renouveler les membres de la commission d'appel d'offres ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire les membres suivants :

Membres titulaires :

Christophe PONCELET
Thierry PAULME
Corinne LEBEL

membres suppléants :

Marc BONMARCHAND
Brigitte GOURIOU-BAZE
Yohann FLIGNY

N°2026-13 : création de la commission DSP/Délégation de Service Public.

Vu le Code des marchés Public ;

Vu la Commission de Délégation de Service Public composée des membres suivants :

Madame Le Maire, membre de droit et Présidente ;

Trois membres titulaires ;

Trois membres suppléants ;

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de renouveler les membres de la commission d'appel d'offres ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire les membres suivants :

Membres titulaires :

Christophe PONCELET

Thierry PAULME

Laurent BONSERGENT

membres suppléants :

Corinne LEBEL

Marc BONMARCHAND

Brigitte GOURIOU-BAZE

N°2026-14 : Caisse des Ecoles ; désignation des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et de l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des membres représentants le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la caisse des Ecoles.

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la fixation du nombre d'administrateurs au sein de la caisse des écoles et sur la désignation des représentants du Conseil Municipal, madame le Maire étant membre de droit et présidente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N°60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De fixer à quatre le nombre de représentants du conseil municipal au sein de la caisse des écoles ;

De désigner les quatre conseillers municipaux membres de la caisse des écoles :

Cécile DEBON, Maire, membre de droit

Christophe PONCELET

Cynthia MOULIN

Camille BRILLAULT

N°2026-15 : Centre Communal d'Action Sociale ; désignation des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et de l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des membres représentant le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

En conséquence, il vous est demandé de vous prononcer sur la fixation du nombre d'administrateurs au sein du CCAS et sur la désignation des représentants du Conseil Municipal, Madame le Maire étant membre de droit et présidente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la famille et de l'action sociale ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De fixer à cinq le nombre de représentants du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

De désigner les conseillers municipaux membres du Centre Communal d'Action Sociale :

Cécile DEBON, Maire, membre de droit

Yannick AUTISSIER

Carine DECOUTY

Brigitte GOURIOU-BAZE

Laurent BONSERGENT

N°2026-16 : constitution de la Commission Communale des Impôts.

Vu l'article 1650 du code général des impôts précisant notamment que la durée du mandat des membres de la Commission communale des Impôts directs est la même que celle du conseil municipal,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des Impôts directs,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer les membres suivants :

Thierry PAULME
Valérie GOSLIS
Laurent BONSERGENT

N°2026-17 : désignation des délégués au SIVOS 3M.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Moisson, Mousseaux, Méricourt (SIVOS 3M).

Considérant qu'il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 suppléants auprès du SIVOS 3M ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner les délégués suivants :

Délégués Titulaires

Délégués Suppléants

Christophe PONCELET

Aude TERZI-BELVEAU

Camille BRILLAULT

Marc BONMARCHAND

Cynthia MOULIN

Carine DECOURTY

N°2026-18 : élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de la région de Bonnières-sur-seine.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de la Région de Bonnières-sur-seine.

En conséquence, il vous est demandé de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-6 et L5212-7 et suivants ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner :

Valérie GOSLIS, déléguée titulaire

Cynthia MOULIN, déléguée suppléante

Brigitte GOURIOU-BAZE, déléguée titulaire

Laura TOUCHARD, déléguée suppléante

Au sein du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers de la Région de Bonnières-sur-Seine.

N°2026-19 : élection des délégués au Syndicat Mixte d'Etude d'Aménagement et de gestion de la Base de Loisirs de Moisson Mousseaux.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués au Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de la Base de Loisirs de Moisson-Mousseaux.

En conséquence, il vous est demandé de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-6 et L5212-7 et suivants ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner :

Cécile DEBON déléguée titulaire

Brigitte GOURIOU-BAZE déléguée suppléante

Au sein du Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de gestion de la Base de Loisirs de Moisson-Mousseaux.

N°2026-20 : élection des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Bonnières-sur-Seine.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Bonnières-sur-Seine. En conséquence, il vous est demandé de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-6 et L5212-7 et suivants ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner :

Cécile DEBON, déléguée titulaire Aude TERZI-BELVEAU, déléguée suppléante

Au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Bonnières-sur-Seine.

N°2026-21 : élection des délégués au SEY-Syndicat d'Electricité des Yvelines-

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués au SEY ;

En conséquence, il vous est demandé de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-6 et L5212-7 et suivants ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité

De désigner :

Marc BONMARCHAND délégué titulaire

Laurent BONSERGENT délégué suppléant

Au sein du SEY.

N°2026-22 : élection des délégués à l'association « La Seine en Partage ».

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués à l'Association « La Seine en Partage ».

En conséquence, il vous est demandé de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le conseil municipal

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner :

Corinne LEBEL déléguée titulaire Aude TERZI-BELVEAU déléguée suppléante

Au sein de l'association « La Seine en Partage ».

N°2026-23 : délégués Comité des fêtes.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués au comité des fêtes.

Le conseil municipal

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de désigner au comité des fêtes

Camille BRILLAULT

Yohann FLIGNY

Cynthia MOULIN

N°2026-24 : communauté de communes Les Portes de l'Ile de France-désignation du délégué suppléant.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de nommer un nouveau délégué suppléant à la communauté de communes « les Portes de l'Ile de France ».

En conséquence, il vous est demandé de désigner 1 délégué suppléant, Madame le Maire est membre de droit.

Le conseil municipal

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner :

Brigitte GOURIOU-BAZE déléguée suppléante

A la communauté de communes « les Portes de l'Ile de France »

N°2026-25 : Parc Naturel Régional du Vexin Français-désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au Parc Naturel Régional du Vexin Français.

En conséquence, il vous est demandé de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le conseil municipal
Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

De désigner :

Cécile DEBON déléguée titulaire Valérie GOSLIS déléguée suppléante

Au Parc Naturel Régional du Vexin Français.

N°2026-26 : Bac Moisson-hameau de lavacourt/Vétheuil-contrat location bateau et pontons.

Considérant le service public de traversée de la Seine par bac fluvial entre le hameau de Lavacourt/commune de Moisson et la commune de Vétheuil ;

Considérant que ce bac fonctionne durant la période estivale d'avril à novembre et permet de transporter 12 passagers par traversée, le bateau et les pontons étant la propriété du SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer le contrat de location du BAC et des PONTONS, en circulations douces sur la Seine avec le SMSO et la commune de Vétheuil.

Le contrat prend effet au 01/04/2026 jusqu'au 01/11/2026 ;

Le prix de la location, versé au SMSO, est de 1500.00€ pour la durée du contrat soit 750.00€ à charge de la commune de Moisson et 750.00€ pour la commune de Vétheuil.

Séance levée à 20H13

Le Maire

le Secrétaire de séance